

Critères de l'American College of Rheumatology (1990) du Syndrome de Churg et Strauss.

Chez un sujet atteint de vascularite, la présence de 4 des 6 critères suivants permet le classement comme syndrome de Churg et Strauss avec une sensibilité de 85 % et une spécificité de 99,7 %

Asthme

Éosinophilie sanguine ≥ 10 %

Antécédent d'allergie

Infiltrats pulmonaires labiles

Douleur ou opacité sinusienne

Présence d'éosinophiles extravasculaires à la biopsie
